



Arrêté n°ARRE2017-208

**Arrêté réglementant
temporairement la circulation
et le stationnement
rue François Drogou**

EXTRAIT

DU REGISTRE DES ARRÊTES DU MAIRE

Le Maire de la commune de BOHARS (Finistère)

Vu le code général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2212-1, L2212-2, L2213-1 à L2213-5,

Vu le code de la route,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (Livre 1 = 8^{ème} partie = Signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992,

Vu l'arrêté du 2 avril 2014 portant délégation à Monsieur Jean-Claude KERJEAN, Premier Adjoint au Maire,

Vu la demande émanant de l'entreprise Bro-Léon Elagage, ZA de Breignou Koz, 29860 Bourg-Blanc en date du 11 juillet 2017,

Considérant que pour assurer la sécurité publique et la sûreté de la circulation à l'occasion des travaux d'abattage par démontage de 6 gros pins 30 rue François Drogou, il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement,

A R R E T E

Article 1:

La circulation et le stationnement seront interdits rue François Drogou, à compter du début des travaux le 21 août 2017 jusqu'à la fin du chantier et selon les conditions météorologiques (durée estimée : 5 jours) :

Toutefois, la circulation des véhicules liée à la desserte riveraine sera maintenue et gérée, si les emprises nécessaires aux travaux d'abattage le permettent, par le personnel de l'entreprise chargée des travaux.

Une déviation sera mise en place par la rue de Kerguillo, route de Kerguillo et route de Brest.

Article 2:

La signalisation adéquate sera mise en place et entretenue par l'entreprise Bro-Léon Elagage, ZA de Breignou Koz à Bourg-Blanc qui assurera par ailleurs la protection et le balisage du chantier ainsi que la sécurité des piétons.

Article 3:

Le Directeur Général des Services, le commandant de la communauté de brigades de gendarmerie de Plouzané et tous les agents de la force publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont la copie sera transmise à :

- à l'entreprise Bro-Léon Elagage,
- Monsieur le Président de Brest métropole (services voirie),
- Madame le Commandant de la communauté de brigades de gendarmerie de Plouzané,
- Bibus,
- Monsieur le Maire de Guilers,
- bretag-ut29.brest@direccte.gouv.fr

A Bohars, le 11 juillet 2017

Pour le Maire, par délégation
Jean-Claude KERJEAN,

Adjoint aux Travaux et aux déplacements

Affiché en Mairie le :

12 JUL. 2017

